

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05-29
Séance du mardi 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur **Alain COMBAZ**, *Maire*.

Date de convocation : lundi 10 novembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	10	Pouvoirs de	3	Absents	5
GRANGE Michel		TRUNFIO Laure			
				TRUNFIO Laure	
BOCQUIN Jean-Luc					
SEGARD Magali		BROC Jérôme			
				DE GRACIA Gaëtan	
LALLAU BAZIN Corentin					
FREYNET TICHADOU Virginie					
BELLEMIN-LAPONNAZ Anne					
				VELLETAZ Emilie	
CHARMEAUX Mickaël					
CHARPIN Brigitte		DE GRACIA Gaëtan			
				SANTIN-JANIN David	
				BROC Jérôme	
BOISSET Françoise					

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Objet : Renouvellement de l'adhésion au service de « paie à façon »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-03-16 du 31 mai 2022, par laquelle la commune a adhéré au service de paie à façon du CdG73, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette adhésion, au 1^{er} janvier 2026, conditions inchangées. Cette mission facultative dont l'objectif est d'aider la collectivité dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) garantit une réelle sécurité juridique, l'établissement des paies dans les délais impartis et un suivi personnalisé.

Invité à se prononcer, vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

✍ **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de la commune au **Service de « Paie à façon »** du *Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie*, au 1^{er} janvier 2026.

A.C.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, *notamment la présente convention d'adhésion avec le CdG73.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

